

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions sociales au quotidien.



14 mois
1 407 heures
1 rentrée par an :
2 Février 2026



8h30 - 12h
13h - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.

Formateurs

- Travailleur social
- **Loïs WUCHER**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 407 heures** soit
 - **546 heures** de théorie
 - **21 heures** pour l'AFGSU 2
 - **840 heures** de stage
- 5 blocs de compétences

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Travaux pratiques
- Ateliers et travaux en groupe
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situation simulée

PROFESSION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Code fiche RNCP : RNCP36004

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations obligatoires
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- Chaque bloc de compétences est validé séparément à condition
 - D'obtenir en moyenne au moins 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc.
 - D'avoir acquis à la fin de la formation pratique toutes les compétences.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **6 804 € (12 €/h de théorie)**
- **36 élèves par promotion**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Réfèrent handicap :
Pierre-Olivier SAVRE - 04 75 20 16 22

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Les modalités d'admission à la formation accompagnant éducatif et social sont régies par *l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social*.

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :
www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant les pièces demandées (voir la liste des documents dans le dossier d'inscription).
Une commission d'admission procède à la sélection des candidats au regard de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.
- **Admission**
Un entretien (30 minutes) portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sont dispensés de sélection.

FORMATION THEORIQUE

Domaines de Formation		
DF1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 H
DF2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 H
DF3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 H
DF4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 H
DF5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 H
	AFGSU	21 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut
- Formation initiale : 840 heures réparties en 3 stages de 8 semaines
- Formation continue en cours d'emploi : 140 heures hors entreprise